

Notre objectif premier aujourd'hui est de limiter la propagation du Coronavirus et de protéger notre population.

Tous les agents, en télétravail ou sur site, sont pleinement investis pour aider le personnel soignant, les EHPAD, le personnel des services d'aide à domicile, les familles et garantir la continuité du service notamment, le versement de toutes nos prestations. Je les remercie pour leur engagement.

Au titre des actions menées, pour pallier les besoins de matériel de protection, le Conseil départemental a procédé en urgence à des commandes de gel hydro-alcoolique et de 200 000 masques. Nous avons aussi en urgence doté nos EHPAD en tablettes numériques afin de maintenir le lien entre les résidents et les familles.

Nous avons besoin aujourd'hui individuellement et collectivement de solidarité et de proximité.

Mise en place d'une cellule de gestion de crise pour assurer la continuité du service public départemental : depuis le début de la crise sanitaire du COVID-19 en France, le Président du Département du Tarn a mis en place une cellule de gestion de crise pour assurer la continuité du service public départemental. Le Président a souhaité maintenir les missions essentielles du Département, garant de la solidarité et de l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

SOLIDARITÉ ENVERS NOS AÎNÉS ET LES PLUS VULNÉRABLES

Accueil téléphonique renforcé : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le Département du Tarn répond aux Tarnais les plus vulnérables, personnes âgées, personnes handicapées et leurs aidants au numéro unique de la Maison Départementale de l'Autonomie au 05 81 27 70 07.

La distribution de tablettes numériques dans les EHPAD et les Résidences autonomie : Près de 100 tablettes numériques ont été distribuées par les élus volontaires sur les sites prenant en charge du public vulnérable (EHPAD et résidences autonomie). Ces tablettes numériques permettent ainsi à nos aînés de maintenir le lien avec les familles privées de contacts physiques avec les leurs.

Les évaluations pour l'APA au domicile des personnes fragiles sont maintenues et allégées . Elles sont réalisées, à titre exceptionnel, directement par téléphone avec les familles.

SOUTIEN AUX PERSONNELS SOIGNANTS, MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES D'AIDE à DOMICILE: DES SOLUTIONS DE GARDE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Un numéro vert : 0800 81 00 81 disponible de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Ce numéro a été créé en priorité pour les parents soignants, professionnels de santé, des établissements médico-sociaux et des services d'aide à domicile qui cherchent une solution de garde. Il permet aussi de répondre aux questions des assistants familiaux et des gestionnaires d'établissement pour la garde d'enfants.

Les professionnels de la santé, les établissements médicaux-sociaux et les auxiliaires de vie à domicile sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire et leurs enfants doivent être prioritaires accueillis par les assistants (e) s maternel (le) s, les crèches et les établissements scolaires. Contact par mail: pmi-ds@tarn.fr

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Les Maisons du Département accueillent, orientent et évaluent les situations sociales uniquement par téléphone.

Les bureaux sont fermés au public, seules les situations d'urgence feront l'objet d'un rendez-vous à titre exceptionnel.

MAINTIEN DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

Concernant les manifestations déprogrammées, les élus du Conseil départemental ont décidé de maintenir les subventions , afin de soutenir ces secteurs durement frappés par la crise.

SÉCURISATION DU VERSEMENT DES ALLOCATIONS

Toutes les allocations et prestations individuelles seront versées en temps et en heure aux personnes vulnérables (APA, PCH, RSA,...).

Aucune facturation de repas dans les collèges ne sera faite aux familles tarnaises.

Tous les paiements aux établissements, services et entreprises seront assurés.

Le service des routes du Département du Tarn mobilisé et opérationnel 24h / 24 et 7j / 7

Un dispositif d'intervention a été mis en place, un cadre et 10 responsables d'intervention restent joignables en permanence et une trentaine d'agents sont mobilisables à tout

moment pour intervenir en cas d'accidents ou d'évènements sur les 4150km du réseau départemental.

Les agents interviennent de chez eux séparément avec des véhicules pré positionnés pour limiter les risques de contamination. Des cadres et techniciens confinés restent mobilisables en complément et en tant que de besoin en cas d'évènements graves, éboulements, coupures de route, désordres sur un ouvrage d'art.

Un patrouillage quotidien est effectué par les agents pour la surveillance du réseau principal.

La cellule nationale de soutien psychologique

Un dispositif national est mis en place 24H / 24 et 7j / 7 via le N ° 0 800 130 000

Dans le cadre du réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique du CUMP, les professionnels du Département pourront être mobilisés pour prendre part à ce dispositif.

Assurer la continuité pédagogique des jeunes

Prêt de matériel informatique et impression papier des cours pour les familles les plus défavorisées

Pour les enfants des assistantes maternelles et familiales qui le nécessitent, un prêt de matériel est possible. Nous avons également proposé que des ordinateurs soient prêtés aux collégiens qui en ont un réel besoin, sous la responsabilité des principaux de collèges.

L'impression papier des cours est prise en charge par le Département.

Accueil des enfants des personnels soignants

Le Département travaille étroitement avec l'Éducation nationale pour garantir l'accueil des enfants des personnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, conformément aux consignes gouvernementales. Dans ce cadre, les élèves sont accueillis en petit nombre par le personnel enseignant volontaire, selon les strictes consignes sanitaires et dans le respect des gestes barrière.

Les établissements concernés sont nettoyés selon un protocole précis conforme aux préconisations sanitaires.

La désinfection de l'ensemble des collèges du territoire (classes, bâtiments et espaces de restauration) a également été programmée en lien avec les chefs d'établissements.

Don des denrées alimentaires des collèges

Dès le début de la crise, le Département a fait don des denrées périssables à la Banque alimentaire.

Appel au volontariat

Certaines associations caritatives sont en manque de bénévoles.

Si vous souhaitez compléter les équipes, prenez contact avec ces associations. Écrivez-leur aux adresses ci-dessous en mentionnant votre numéro de téléphone et votre lieu de résidence.

La Croix Rouge : dt81@croix-rouge.fr

Les Restos du Cœur : anneramade81@gmail.com

La Banque alimentaire : ba810@banquealimentaire.org

Le Secours populaire : contact@spf81.org

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

Pour les assistants maternels, parents ou gestionnaires d'un établissement d'accueil du jeune enfant

Un numéro vert spécifique a été créé : 0 800 81 00 81 ainsi que l'adresse mail suivante : pmi-ds@tarn.fr pour répondre à toutes les questions de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Pour les personnes âgées et en situation de handicap :

Les services de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) assureront une permanence téléphonique au 05 81 27 70 07 tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. L'accueil physique sera fermé au public.

Les Maisons du Département accueillent, orientent et évaluent les situations sociales uniquement par téléphone toute la journée.

Les bureaux sont fermés au public, seules les situations d'urgence concernent l'objet d'un rendez-vous à titre exceptionnel. La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone auprès des Maisons du Département.

**Département du Tarn | Lices Georges Pompidou | 81013 ALBI CEDEX |
tél. : 05 63 45 64 64 | www.tarn.fr**